PPLEMENT DE L'ABEILLE.

LUNDI, 6 AVRIL, 1835.

Etat de la Louisians.

DUCZIEME LEGISLATURE-1re, SESSION CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jevoi, 5 mars \$35. La chambre s'est réunie conformément à l'aj-

Sur motion, ordanné qu'un congé de quelques ours son accorde à M. A. B. Taib-sleaux. Sir motion, or topné que M. A. Ducros soit dis-

Sir motion de M. Laverane, ordonné que deux

ex eur a nominé Mes. Ponn et Delachoise. De la company de la vife de la Marvolle Oriens, des Parten, Sieler, H. C. Thibeceaux, Wilson et Winn, commode et sû aux produits des habitants, et Vot e comité vous demande en dernier lieu, mondant une extension de juraliecion des juges cous, filors des coms de ché.

férée à un comi é compo é de 3 membres. Llorate ro a nomusé Mrs. Mon. 6312, Ogden et

Un mossage du pasverneur, par M. Forstall, son son ive A gratin de ce comi.é. servicaire intime, informants e chambre qu'il a ep-

Loca é et se né le bill infitulé : Short over anogeler l'acte intitulé : acte pour

apprové le 6 mars 1884.

M. Lowis, de la part du comité de réclamations at mosts, de la partie des les pétitions de Michel de la ciramore. Pan et P. A. Morse, demandant des secones, a fri son rapaort en présentant les deux bills sai-

ans, avon:
'Acte pour venir au secours de Michel Paul,' et 'A pour venir au secours de P. A. Moise, de la assertes Nate atoch #

Lorqueis au subi feur première lecture et ont fronvoy 65 à Jennain pour être lus une seconde

Su mation du même membre, ordonné que le com 6 a'en obment son ekemple de tone const 6 de la Riv è a Range, o par abances a faisration noté leure de la périon de M. McDaniel. M. Be menet, confirmément à l'elequel en article de de la présenté un luit manaér l'Acte pour ment a principal de la commentant pour l'acte pour le manager de la communer en vigueur l'acte interpretant la confide de la communer de la commentant de la gation cathoda to romaine, dans la professor Son Song in merchen i a para que Mes, tu estre Meran, comté des Astakujas, appronvéte 9 mars. D'hach içe, Jacil'a n. McA lister, Sée . . . Orget Then, or more of addies objets.

Le ptot, sur motion, n 66 lu par le titre spale

Rutte jour it pré-en crait un bill in itulé : Acte pour to da in, Wissange, Wann, dans la hé a tie .-amonter l'acte incorporant la compagnie d'assu- n.m. ran le contre les dangers de la mer et du feu.

disjonsée de ses re der, elle a procé é à m 3e fecto e et à considération du buil intiqué: 'Acte re- E. Harris, enf us sour 's et un eta. tif any revenue.7

Sar mett me tredomé qu'il soit pris en considérations etim pur section.

Les dillé entes sections ayant é é adoptées, Sur mo ion, ordonné que ce bill passe et cons

ean u re Le greffer a é é chargé d'y demander le con-

cours du : éna . Sur mation de M. Sibley, la chambre s'étant dis onsée de ses è les, a pris en considération te buil nor der Acro t isant une appropriation & Ceffet i on femire, la maison d'école dans la ville des Nat-Sir motion, la chambre s'est formée en comi é

eins al cour considé er ce bill. Me a ma a é é appe é au fauteuil,

Après quelques instans, le com 6 s'est levé, et tour uyant repris son sie e, M. Winn n rage. r é que le comité géadral avair ea sous considération le bill sus-men ionné et l'avait adopté avec den - sections additionnelles.

L. champre s'est occapée de ce bill. Person at la discussion, M. Davids a a fait la mo que la chambre se forme en comi é énéral. Sur la question pour l'adoption de cetre motion, nation e le 18 s occesso ir .

Was, Bickham, Breed, Davidson, Divon, P. Dacros, terro patentée au moven de la vapeur, dans la vid Chillet, Lebatat, Landry, Ogden, Patten, Penn, de Rome, parousse Listingsfan. Sildey et Winn, avait voté dans Paillemative.—13 | Et acte d'is int une ann oncta

Breazeale, Lambremont, Lavergue, Lewis, McAt-liser, Milligan, Néraut, Ory, Sheldon, Sparks, H. Sir and Philodeaux dt Wilson, dans la négative.-16 m.in à 9 heures A. M.

En conséquence, cette motion a été rejetée. Pendant la discussion, sur motion de M. Ducros, donné que la chembre procè e à

L'ORDRE DU JOUR. penséa do ses rècles, il lui fut permis de présen, r une résolution chargeant le comité sur l'él'acarion publique de visiter aussité possible le colé e de Jefferson, dans la paroisse St.-Jacques, et de faire un rapport sur la situation de cette intic it in avant qu'eucone appropriation soit aceurcée dit compte et l'a comparé avec les appuis qu comme d'est demancé dans la péntion actuellement. l'accompagnent, et le trouve correct sous tout lens la possession du comité.

Sir motion, ordonné que cette résolution soit aux dispositions de la loi.

S e motion de M. Sparks, la chambre s'é ant dison-ée de ses rècles, il lui fut permis de présenter é dation suivante :

Résilu qu'un comi é réuni de 5 membres de la chambre des représent us et mend res du sé-no, de l'assemblée générale de la Louisiane, accoment réquie, soit nomn é à l'effet de former, ré der et présenter à la consi ération de l'assemb'4 générale de cet Etat, au commencement de la s. s. ion prochaine, un plan d'éducation publique rajonde aux besoins et à la condition partient talbany, Ticktaw et Aunte. lière de cet Etat, et qu'il soit chargé de corresponde avec les hommes scientifiques et litémices des adopté. Etat-Unis relativement aux sys ènes d'éducation i a trellement en usage dans les divers Etats de

La chambre s'étant dispensée de nouveau de ses rè des, a procé è à la seconde lecture et à la consi-lécation de cette résolution.

S.r motion, ordonné qu'elle soit adon ée. L'ornieur a nommé M.M. Sparks, Lewis, Angus tin, Lavergno et Penn, membres de ce com é. Le greflier é,é chargé d'en informer le sénat et d'v demander son concours.

ORDRE DU JOUR.

Le bill venant du sénat intitulé: 'Acte supple. mentaire à l'acte incorporant la compagnie du chemin à coulisses entre la Nouvelle Orié ins et Nachville,' a subi sa seconde lecture et a é é renvoy é à dem un pour è re 🐚 une troisième fois.

Les bills intitu'es: 'Acte accordant une compensation additionnelle à Etienne Mazureau, avocatgé éral, pour des services extra, et 'Acta pour ac-corder à François Seignouret le droit de faire une détermination our ce su- événemens les plus heureux que notre histoire. Sur motion, ordonné que co message, ainsi que lotterie de certains anneublemens, ont en leur-tie de toute influence ; et en soumettant à l'a- verait le mérite de ceux qui auruient contribué rés au comité d'amé iorations in évieures lotterie de certains ameublemens, ontre leur. Jeu, nu cuercue annua qui pu soumentant à l'a-verait le mérite de ceux qui auraient contribué rés au commé d'amé iorations in érieures. être lus une troisième fois.

section d'un acte incorporant la ville de la local du extragratique d'un les renseignemens que voire Kio é sur le bureau.

Di ers amen lemens avant é é présen és, la quesprimitive a é é deman és.

mite par l'examen qu'il a fait de la situation ac-prostive sera-felle posé ? et il a para que Mrs. Arman l. Augustin, Bienvenu, Biekham, Delachat-tu lle de cette portion du port, assigné par charger plus promptement les bateaux. Pour terminer ces remarques, votre de 1827 aux bateaux à vapeur et par les demanderait quelle est la reconne de se, c. macris, Januarion, Landremoni, ravae de 1921 aux bateaux a vapeur et pat les demanderait quelle est la personne qui a vul l'enviry, Lavier, Laverene, McAllister, Milligan, nombreuses di cul és qu'éprouvent les dits demanderait quelle est la personne qui a vu Montégot, Névadt, Ory, Patin, Patien, Sibley et capitaines dans les chargemens et décharge Pespace limitée sur laquelle sont debarqués in a consequence vote annuellement voté dans l'affirmative, mens de leurs bateaux. En conséquence votre annuellement 500,000 bailes de coton, 100,000

Dixon, Frére', Ozden, Shellon, Sparks, Wisson et débarquement aux hateaux à vapeur naviguant quelques mois de l'année seulement, sans è re Wina, dans la négative.-11 non.

Cere motion ayant prévalu, ponsé l'assister aux sé mes de la chambre à ca se La buestion pour la passation définitive fut po-

L'appel nominal a é é deman 'é, et il a paru que martin de m. 113 comité d'en de la comité d'en Mrs. Arman I, Arrastiu, Berkham, Bienvenu, changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont on se réclamée et appropriée à cet effet, même alors changement remédierait aux many dont de la complex de la c fron, Laber d, Lambron M. Landry, La ergne, Itenant établis, en accordant un débarquement besoins de notre commerce prospere.

Lowis, M. Alasto, Mon égat, Négat, Orc, Posin, Itenant établis, en accordant un débarquement besoins de notre commerce prospere. nvaluet vo 6 kins l'a firmane -25 oui.

E. Mes Beashear, Beer zonie, Divon, Fie et, Mil-Sir monon, or band tro co to relition soit religan. Ogien, shelden et Spatks, dans la négative. porte des autres Etats de l'Union dans la val--Snm.

La consépuence, ce tail a é é adopté.

Lo greffier a é é charge d'en informer le sé int. Sie motion, la chambre s'est occupée du bi e in timilé: Acte pour in imporer la r'emi 6 qui collège identione la compagnie d'assurance du commerce, de méterine de la Lydist me, venant du sent. Pea fant la discussion de ce bill, sur mo ion, ordonné qu'il soit déposé sur le bare a, sajet à l'appel

Sir me im de M. De'a hai e, la chambro s'e nee que da l'ill, ven ant la fact, in i de: Acte sui p'é neuture à d'ave in les és Aute pour me reparer

la vitie de Lacivere? Le piel ayant é é ador'é, sur meti n, ordonné

qu'il passe e conscresson it e. Le gredera é é ha é da ademer le séns Sar mitten, in chron re des open é derbis verene da séara, unit dé: Acte principe de rec compligate le la limple et da chemm à Sar mo i n, or donné q e ce ti ' sor dé le bureau, s ja à l'apret e n ch m re.

La MM. Arman 1, B. Lh. m. Bosshoat, Han en men' et a é'é renvoyé à demain pour êire lu une Brotze et. Blee : Blee, Darreon, Diene ? et er s. F é s., Lameremon, Lacry, loss hal M. Augustin a donné avis que demain ou à tout vis, Mi a an, Ogres, Paran, Spuke, H. C. The-

Sar maion de M. O den, la dhambre s'éant La chambre s'est o capée de lad, centant m, inji d'ér Acto que le venir un sec mis de T. e Sir monagela chambre s'est formés en comi i

> 'n Seil. M. Livergne Gant appelé au facte ill. Ap e quelques instant, sur motton, l ∾cho, é.

Le sapporteur, M. Lave gne, a roppor é qu sonn é avant en ce san sous e usi étation sit qu'i av at l'ait quelques prog ès. La chanace s'est occa ée de ce bill

Sir moton, ordonné que la cin 1 é rre de ce out sor renviré à em un.

Un mossage du réaut, par M. Die is, son tarre, informant là chambre que le sent a refuse on come airs à Jemen lement fait par la chim is avis retvis par la foi dans la paraisse d'O. ém . Sir moi m de M. Aigistin, ord-mié que chambre se cé i-te ce son amon chant.

Le greiher a é é chir, é d'en int omer Un autre message du sénve, per M. Davis s sone are, inform me been on redecompours of sérit aux bills in pa és : Acte poir cé laier ce tions onces vacans par l'absence pe un neute littual es de la pareise, et pour é yout à la non

opol nominal a é é deman 'é, et il a print que | A de pour the sepore ta compagnie de la brique

Et acte l'ils nt une app opriation por raméliore la novigation des riv è es West-Peara, Bogot-Chri Et Mrs. Armand, Augustin, Bienvena, Brashear, 140, Bogae-Palia, Tanchipaho, Natalony, Tackfay

Sir mation, la cham' re s'est aj miné j squ'à de-

VENDREDI, 6 mars 1835. La chambre s'est réune conformément l'ajournement.

M. Pean, rapporteur du comité de finances a présenté le rapport suivant :

Le counté de finances auquel avait été réfé ré le compte des depenses casuelles de l'exécu tif pour l'année 1/34, demande à rapporter :

Que le comité a examiné attentivement le rapport et les paiements faits conformément

Le tout vous est respectueusement soumis. M. G. PENN. 6 mars 1835. Rapporteur Sur motion, ordonné que ce rapport soit

M. Lavergne, de la part du comité d'enrôle ment, a rapporté comu e danient enr's é le bil intitule facte faisant one appropriation pour améliorer la navigation des rivières West Pearl. Bogue Chitto, Bogue Faiin, Tanchipahoa, Na-

Sur motion, ordonné que ce rapport soit

L'orateur ayant signé ce bill, Le greilier a eté chargé d'y demander la signaure u président du sénat.

M Lawson a présenté le rapport suivant : dierait à un autre inconvenient d'une nature le Le counté spécial auquel a été renvoyé les sérieuse, ce te batture telle qu'elle existe maindive s mémoirs des choyens de la N uvel e tenant est sujette à des mondations pendant Oricins, et des capitaines de ste in bouts rela plusieurs mois, et le reste de l'année est exposée 11 u por d. la Nouvelle Orients, s'est occupe aux rayens du solcil, ce que dans l'opinion de des a its memous et apres y avei parté toute tous ceux qui ont refféchi sur les causes des l'attention qu'un sujet aussi important ex ge, a (malad es locales de la ville, a été un des germes l'accomon qu'un sujet aussi important exegé, a imalatres menares de la vinc, a etc un des germes : de la little de la fièvre jeune, écidémie qui a arriéré de les ép i éc. Les fonds sont las iffisants pour solder. Les fonds sont las iffisants pour solder. rapport suivant:

doption de cette chambre les mesures qu'il à l'accomplissement de cette amélioration. son but principal a été de protéger . Si l'on ne portait un remède à ces difficultés dispensée de ses lègles, il lui fut permis de présenteur de bill initiale. Afte pour amender la 5e, les grands intérêts de l'agriculture ainsi que les propriétaires des bateaux à vapeur et les ter un bill intitulé: Acte pour autoriser certaines

phintes des capitaines de steam beats, sont en les articles qui leur sont consignés. Et qui conde fois. quelque sorte fondées, et qu'un remède prompt sentirait l'effet de ces frais aditionnels? sans et encace doit y être porté immédiatement ; donte les habitants. Mais la mesure contemet consprimative a ce de names.

M. Wing a demandé l'appel nominal sur cotte cette conviction a pénétré l'esprit de votre consultir par le débarcadaire de manière à réduire les frais actuels, et à démite par l'examen qu'il a fait de la situation actuel de la conviction a pénétre l'esprit de votre consulter par l'examen qu'il a fait de la situation actuel de la conviction de la comité recommande à la Législature d'amen-boucauts de sucre, .. 5.000 boucauts de tabac. 22 oai.

Et MM. Brashear, Breaze de, Breed, Briggs, der l'acte de 1827, de manière à accorder pour de porc, de farme, &c. de., et ce ci pendant de manière à accorder pour de porc, de farme, &c. de., et ce ci pendant de porc, de farme, de porc, de farme, &c. de., et ce ci pendant de porc, de farme, de porc, de farme, &c. de., et ce ci pendant de porc, de farme, de porc, de dans les limites de l'Etat et transportant les méco tent, et voir la nécessaté de cette amélioproduits des habitants, toute cette e-pace com- ration. Une seule ru-de 60 pieds seulement Douane et la limite supérieure de la rue du sons? L'idée est trop absurde pour exiger une Canal. Dans l'opinion de votre comité, e sérieuse attention. Si toute la batture était

> accordant en même tems plus de facilites et de à soumettre le bil annexé comme un substitut comodités aux biteaux à vapeur venant des à celui passé par le sénat. ée du Mississipi. Votre comité observera également que tandis qu'il a sous considération les intérêts des déposé sur le bureau sujet à l'appel de la cultivateurs de ce Etat, et les moyens de procurer à la navigation, toutes le facilités

que cette branch importante exige, il n'a pas timens il n'a pas con devoir suggérer aucun jets.' autre changement dans es réglemens établis

blapar l'aste de 1/27. la considération érieuse de la Législature fois. comme une partie du système d'amelioration, M. Og len, conformément à l'avi-qu'il er la necessité d'autor ser des croyens entrepres avait donne, a présenté un bil intitulé 'Act nants e la Nouvelle Or cans, a confectionner pour incorporer l'academ e de Baton Room

une amélioration dans cette partie du port si lequel a subi-a prennère secture et a été cen née audessus de la rise du Canal, de la manière voyé a dem in pour etre lu une secon e f es satisfierables pour les inférets permanents et semement.

Votre counté est d'opinion que le considérations suivantes out conclusives en leveur da dancas came de ca ed . ch ngement proposé, et de l'autorisation cide sas mentionnée.

Les facilités actuelles pour le commerce de la Nelle, Or cans qui comprend tout le com merce de l'Etat, out eté établies lorsque ce commerce ne s'elevant pas a plus de vingt militors, maintenant il s'eleve a pres du dou | ble. Les bateaux a vapeur et autres embarcations coupl yes a timportation des vastes pro flecture du lin in the A te pour veutrale second luctions de la vailée du Mississipi sont sujets à tes droits de levée excessivement onereux pour l'és. e peu de comodité qui leur est , rocuré, et de ous ils éprouvent des retards dans le déchar ement de leurs cargaisons, ce qui devient pour aix encore plus vexatoire et plus onéreux que es droits exhorbitants auque ls ils sont sujets.

La batture en face ler, et 6me, district, a pare assignée aux o teaux à vapeur et au halans pour y attérer et y opérer leurs de hargemens) s'est considérablement accruon extension dans le fleuve a rendu moins comode et moins sure les facilités qui leur avaient cté préparées, la Corporation y a établi à des mais énormes des wharfs se prolongeant jusm'a la marque des caux basses, et ce, dans le ort de remédier aux désavantages résultant de ience a prouvé aux plus enthousiastes de cette aesure, que cette opération ne répondait cr un une maniere aux espérances qu'ils en at

endagnt. En premier lien es wharfs ne procuren quelques commodités aux steam boats et chaans que pendant les plus hautes enux de la rivière, et même à cette époque les embarca tions y opérant leur déchargement, sont con trainis par la nature de la construction des dits vharfs, d'y rouler leurs cargaisons de sucre et le coton à une distance de plus de cent toises, ifin de matre à même les drays de les rece oir. Les dépenses occasion ées par cette mithode, (saus s'arrêter à la perte et aux dommages que supportent l'habitant en ayant sa récolte roulce de cette manère, et souvent posée aux i tempérées du temps) s'élèvent à les frais considérables qui diminuent de beaucoup les bénéfices des bateaux employés dans e genre de commerce.

En second lieu, ces wharfs ne sont que tem poraires dans leur na ure, et outre qu'ils ne répor deut pas au but qu'on en attendait, leurs réparations coment annue lement à la Corporation des sommes considérables.

rent des rues, tels qu'ils sont représentes sur la s'élu par le titre seulement et à élé renvoyés de l'amélioration projetée, scraient. tans l'opinion de votre comité et de tous ceux dans l'opinion de votre comité et de tous ceux qui ont observé les changemens auxquels nous qui ont observé les changemens auxquels nous qui ont observé les changemens de prevenir et du comité nomité à l'effet d'examiner la comition de pus nit ju qua ni procureraient en même temps les facilités Louisiane, a présenté le rapport suivent : sures et permanentes exigées par le commerce croissant dans les réglements du port. D'un autre côté, en mettant à exécution l'améliora tion projetée par les pétitionnaires, on remédierait à un autre inconvenient d'une nature beaucoup la prospérité de l'emporium de Votre com to presque immédiatement après l'Ouest et de la capitale de l'Etat, cette amésa nomination, a été convaincu d'après des té-liorée telle qu'elle est représentée sur le plan Je crois qu'il est de min devoir de référer c tion qui lui était sommise, était d'autant plus ble pour y recevoir les préduits du vaste prennentles mesures nécessaires. importante qu'elle embrassait des intérêts divi- commerce qui y a° ne des 14 Etats et Terrisés et oppo es de la ville de la Nede. Orléans, toires des Etats Unis, deviendrait un des

Les renseignemens que votre comite s'est gaisens débarquées ici, seraient communts Nouvelle-Orléans, lequel a subi sa première lectu. vene d'imposer de plus grandes commissions sur re, et a été regvoyé à demain pour être lu une se

Pour terminer ces remarques, votre comité prise entre la lim te inférieure de la rue de la de largeur, su rait pour recevoir ces cargaiplaint, ainsi qu'aux vices des réglemens main | les facilités de motre port ne suffiraient pas aux

T. LAWSON,
Rapportent.

M. Dixon a donné avis que demain ou à tout autre jour, d'présenterait un bal intitu'é: perdue de vue d'autres intérêts également Acte pour incorporer le faubourg occidental importants à notre prospérité, mur par ces s ne de la Nouvelle Orléans et pour d'autres ob-

chambre.

M. Bickham, conformément à l'avis qu'il en pour le port c'angemen qui pourrait affecter avant donné, a presenté un bill intitulé 'Acte It val ur de proprietes con idérables acqui es accordant a Stephan Lee, e privilege exclusit son la foi de la continu tion du reglement éta- de tenar un ferry sur la rivière Bogue Chitto, bla par l'aute de 1 27. dans la paroisse Wash ngton', lequel a subi-sa Outre le congement proposé par votre première lecture par le titre seulement et a comete, il croit de son devoir de soumettre à été renvoyé a demain pour être lu une seconde

le d'a res le plan par eux propesé. Se ce pri- La chambre s'étant d'spensée de ses regles vi'ege leu est accorde et que l'ur projet s'ac- il fut permis a M. Aegustia de présen er le complesse, cette époque ser inscrite dans les bilimitudé 'Acte pour menter l'acte au tale anna es de notre Etat, son commerce, sa Acte pour meorpor r la compagnie d'Assi lany gation et son la la usture recevir at un rances de l'Océan, a prouve le 2 mars 1535, o ivel a gui l'an, et il en résultera des a antages lequel à subi sa première I c ore par le tite glas a mei, ar de M. Augustin, la chami re s'é ou

dispen és le sessèlle , etc., proélé à la 🔮 es e som don, ord mé qu'il soit pris en e nsisé ran ai secti in parce a ai-

un in section parse is in.

Les duférentes sections event é é adoptées, Siemera, ociané que con a pase co Stave Son Cic.

Le granda 66 charje ly demander les on erras dusérait. Sur arrende M. Armud, la chambres'é u lisponsée de ses rê ar, que a procé é a la Boa d Inverve J. B. Chis att, de la para so Sa Ja

Sie mition, la chimere s'est forné : cu Bail général pour consi émir ce an a-M. $m{D}$ el schane a été $\|_{L^{p}}$ e, é un finite n!

A és, et u saistant, sur tao ion, i. co jéuéra s'est m. é. Le rapportem, M. Del esh ise, s mga r é q e mité a ait ou sa sousa é a carlo cil a cart mné et l'avoit adiplé avec une secul non it a

Li climil restest o ca, é de ce lill. Pen fatt la ciscos i co, sor mo i or \(\lambda \) M. Ogo a chami re a pro \(\mathcal{e} \) \(\mathcal{e} \) a crore do \(\frac{1}{2} \) or \(\mathcal{e} \).

ORDRE DU JOUR. Los lille suivents out soutleur so in le

*Acte no recontinuer en firce l'acte incorporant conficating e fégasi Centigle Romane. ans la paroisse S. Maran, com 6 des Atalkapas, opposivé to trjunvier 1525.

Acte pour incorporer to eing égation Catio ique Romaine de S. François Aixier, des Ra, i

'Acte pour verir au secours de P. A. Morse, de a paroisse des Natchito hes?

É facte pour venir au secours de Michel Pain? Sur motion de M. Breazeate, la chamare s'é au hsp**ensée de s**es r**è**gres, i lai fut permis de con ner avis que dem du ou à tout autre jour it p. é enerait un bill intitalé Acte pour rappeier l'ac e inanné 'Acte pour anaexer cer aines paroisses gentionnées au district occidentai de la Cour S réme et pour y é aohr un autre terme, approuve e 2 avril 1832 .

Sur mosi in de M. Brigs, la chambre s'é ant dis pensée de ses règles, il lui fut permis de conne o is que demain o là lout autre jour, it pié ent rait un bid intitalé 'Acte pour nommer deux jage aditionnels pour la Cour Suprême de l'État de la Louisi, ne.

Sur motion de M. Sparks, la chambre s'éan hspensée de ses ràgies, it a présenté de la partic comi és, écial auquer avait é é élé ée la résolute relative aux répurations devant être faires au ca or ole, le Lill intitulé 'Ac'e pour oyant aux ren. La confection d'une levée et le prolonge-ment des rues, tels qu'ils sont représentés sur emain pour être lu une seconde fois.

[Voir l'Abeille du 3 mars 1835]
Sur motion, andonné que ce rapport soit défosé su le turan su et à l'appel ce la chambre.

Un mersage, en écrit, ou gouverneur, par M.

Formal, son secretaire prive. Nouvelle Ociens, 6 mars 1835 Ansénat et à la chamiac des représentans. Je so uncts la communication annexée du 114 o ri r d End, po laquette d'appert que la caisse d'a mé io ations in érieures, c éée par l'acte de 1833. divers administrateurs des travaux publics.

moignages les moins équivoques, que la ques cidessus mentionné et rendu un lieu convena- , jo à l'at en i n de la Législature, afin qu'elle E. D WHITE,

Gouverneur de la Louisiane. Sar motion, ordenné que ce message, ainsi que Sur motion de M. Lawson, la chambre s'étant

y menticinnees a auxellorer le port de la

Sur motion de M. Roussel, ordonné qu'un memhre additionnel soit nommé sur le comité d'éduca-

tion publique. L'orateur a nommé M. Davidson.

Sur motion de M. Augus'in, la chamore s'elar lisdensée de ses de les, il lui fut permis de présener le i ill intitulé: 'Acte pour incorporer la compamie du magasin de cé o de tabac de la Nouverte-Orleins, et pour régler l'inspection du talac en oucaus et en larits. Lequel a é é la par le titre alement, et l'impression en a é é ordennée. La chambre s'est occupée du litt mi de: 'A te

isent une application pour récorer la moisen : 'é ale de la ville des Nachitoches. Lequel 6 ait rois onsi lération hier lorsque la chambre a procé é à 'ordre du jour. Sar moion de M. Davidson, la chambre s'est

ormés en comi é "énéral pour la consistérati n érieure de ce luil. M. Angostin a é é appolé au fantouil.

Après quelques instans le conci é s'es rapp or core M. Augustin, a rapporté que le com é emir edop é ce hill avec plusieurs sections acon

Le chambre s'est occupé de ce till. Les liffé entes sections avant é é ad

Sir moten, ordenné que ce 111 passe sous itre souvant: 'Acte forsant une appropriation pour Coaver la maison d'école sans la ville des Natchieles, et perir d'arres o jets.

Le greiger a é é chargé u'y demander le conros du sénat

La censure a repris en consulée tion le Lill in indé: Acte pour venir a i se jours de T. et F. Haris, enfans sores e muets ! Lequei avait é é adop é ner par la comi é é é al. M. Davids in ayant fat la mation of the soit depo

és er le lorread, si jet à l'oppel de l'uchamore, M. Lewis a ceman é l'appei nomin de et il s ary use Mis. Ameant, Artistin, Backhum, Brasder, Biggs, Davidson, Deach ist, Davenport, on P von Rossel, Spacks, H. C. Thi odeaux www.n, avaient vie. ans Carermanive.—11 and E. M.s. Bre zogle, Divan, Lawson, Levis, Miln. She done Sittles, can- la né is c. - 7 non

appo é comme cument en ó és les oil santia A to note inc. reason by a managing do by Lanle et du chem n'à occlesses d'Atchidatave?

Lit : cre pont ré larer cert insoffices vi eaus par Lorateurles av n s. rk. வர் செய்ய வட்டுள்ள

Un massage du sead, par M. Davis, son se sire, en arant la signame de l'orde crim n on 6: A te real italis, in near its etakis req

M. Penn, de la part du com 6 d'embonnent antropers esta comme co, em ca cé,

Le greeze a é é elm généen intermer le Les handres est des Jéc de la premint et la first Colon Colon de chi et de trempo po

remai Lepar y el Cérro é, 🛮 நாமை ஆன் க**்**டம்.

Sur red merce prié et e en l'ille that the continue on inc.

Le propera é é fin é l'en monte. ceses mer rang meets à l'amon ellen i M. O., co system is be med a q

at the few with the few maps rapide Mass Armond, the little of the few plants of the mostly dend venp r. Las ny Lamier van, Lang, Lawern Such associate out Corp. beam of Let C. In ou co E. Mrs. A tree on Landing, Diemerale, Lee

chare, Leve, Mirgan, Mendan, Newby, Pera Rossel, Show to Species of love by takes to be n.e. - . . . n a.

Ce e moi n'i yent prévale, la clandre s' Jeanée Jose à sammin à strike ace A. M.

Samelle 7 mas 1.3 PANELL, a mais a control de la concui.

Sur mo i n, Suppel nominal ay no Ce far, it a ru que Mis. Labranche, Augustin, Do know, Cashear, breakean, Briggs, Payleson, Deathant nson, Lameremone, Lendry, Laverence, Lewis, ie a ..., O. en, Pasten, Penn, Shemen et Wisson, tent p. 6-cns. - b.

E. que Mrs. Arman ', Bienvenu, B ecc', Del uys, Lacepas, b &c. Cuire, Ham, Ja tinon, Labaat, Lawson, McAnsier, Montégui, Minigan, Ory a m, Richardson, Roussel, Succes, Sparks cell . The bodenex, n'avaient pas le chan à l'appen-Le channere n'e nt per en quet mes a mon n rie s'es ajournée jusqu'à l'uni, à b homes A. M.

SYSTEME CARSTAIRIEN D'ECRITTRE. e i. no, a vonto

les n'essi use qui désirent acqué r pour la ffancs un genre d'é time é égant et impidi, et qui oans le puir n'ont pas e temps d's suppliquer, sont j'évens squi nosqui mes d'mai, il y una une classe l'son. Teue più me fréquentant l'établessement peut combus à prentre des têçus jusqu'à et qu'elle au acques mo réritore é égante et rapide.

Sur l'invitation de M. Di an interession et come care et vi le, d'après le système l'assaur, nous a costaument avec son des ex nepes d'écutive de ses elévisées, au 8 jusqu'u 50 a, écuts à d'férentes, épours du cours d'instructions, et après de vanner, c'es avec une vive si Piestructions, et ap és et vances, et a avec une viv se refaction que nous coevous at sterles proc és rapales sons par ils que ont été faits. D'ap és le «xem es q mé to atuns in érieurs, c éée par l'acte de 1833, est ép : ée. Les fonds sont insuffisants pour solder les dem en des actuellements fui es au bureau; it s'en foit constamment pour payer les dépenses des divers administrateurs des travaux publics.

Je crois qu'il est de min devoir de référer ce sije à l'acten in de la Législature, afin qu'elle institute des meures nécessaires.

intiles.

3. B. ROMAN, Gouverneur de l'Utat de 1, Louisiane Le Révérend Mr. C. MAENHAUT A. GRAHHE; J. W. EGNEW,

D. MORPHY; D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orican Le Révérend G. L. NASE

Le Révérend G. WINSLER L. BRINGIER